

france3-regions.franceinfo.fr

Enfant de 12 ans kidnappée dans l'Orne : le suspect mis en examen pour enlèvement et viol

AFP

3-4 minutes

L'homme de 34 ans interpellé après l'enlèvement d'une jeune fille de 12 ans à Dompierre (Orne) a été mis en examen, samedi 27 septembre, pour enlèvement, séquestration, viol et agression sexuelle aggravés. Il est placé en détention provisoire.

L'homme de 34 ans interpellé le 25 septembre après l'enlèvement d'une jeune fille de 12 ans à Dompierre (Orne) a été mis en examen, samedi 27 septembre, pour enlèvement, séquestration, viol et agression sexuelle aggravés, a annoncé le parquet.

Le suspect, un ami du père de la jeune fille enlevée, déjà condamné pour des faits de violence, a été placé en détention provisoire à l'issue de sa garde à vue, a ajouté sans autres précisions le procureur de la République de Caen, Joël Garrigue, dans un message transmis à l'AFP.

L'homme avait été arrêté par les gendarmes, jeudi 25 septembre en fin d'après-midi, à Montbert (Loire-Atlantique), quelques heures après le déclenchement d'une alerte enlèvement, grâce au signalement d'une personne ayant aperçu la petite fille et son kidnappeur présumé dans une supérette de cette commune.

La jeune fille, avec laquelle il entretenait des "*relations*" – dont la nature exacte n'a pas été précisée – a été retrouvée saine et sauve à ses côtés.

Le mis en cause a déjà été condamné "*notamment pour des faits de violences par conjoint et sur mineur de 15 ans et de menace de mort*", avait précisé le parquet d'Argentan, qui avait dirigé le début de l'enquête. L'homme bénéficie par ailleurs d'une mesure de tutelle.

Il avait été initialement placé en garde à vue pour arrestation, enlèvement, séquestration ou détention arbitraire, avait annoncé, jeudi 25 septembre, le procureur de la République d'Argentan, Christophe Bogliolo. Lors de la prolongation de sa garde à vue, vendredi 26 septembre, le parquet avait indiqué qu'il était également poursuivi pour viol sur un mineur de moins de 15 ans, sollicitation d'un mineur pour diffuser son image à caractère pornographique, "*corruption de mineur*", conduite sans permis et usurpation de plaque d'immatriculation. Le parquet d'Argentan s'est depuis dessaisi de l'affaire au profit du celui de Caen.

Le dispositif alerte enlèvement avait été déclenché, jeudi 25 septembre vers 15 heures, après la disparition la veille à Dompierre de la mineure, signalée par sa mère et son beau-père. Les enquêteurs avaient mobilisé, le 25 septembre dans l'après-midi, un important dispositif de recherches, avec notamment 120 gendarmes des Pays de la Loire, un hélicoptère et un drone, selon la gendarmerie.